

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022**

Date de convocation : 4 FEVRIER 2022

Date d'affichage : 14 FEVRIER 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12

votants : 14

Etaient présents :

M. DENOUAL Cédric, Mme TULANNE Elodie, M. REGNAULT Sébastien, M. BLOT Daniel, M. GOUPIL Samuel, M. REGNAULT David, Mme MEYER Mélanie, M. BOUVET Sébastien, Mme PAQUET Mélanie, M. MAILLARD Michel, M. GERNIGON Vincent, Mme POSTEC Céline

Procurations :

COURTIGNE Isabelle donne pouvoir à POSTEC Céline
COSNEFROY Jennifer donne pouvoir à BOUVET Sébastien

Etaient excusés :

COURTIGNE Isabelle, COSNEFROY Jennifer,

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme PAQUET Mélanie

Mme DAUGUET Marine est arrivée à 20h22.

2022-011 – 1.6 – COMMANDE PUBLIQUE – ACTES RELATIFS A LA MAITRISE D'ŒUVRE – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE SUITE APPEL D'OFFRE

Monsieur le premier adjoint informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offre dont la clôture était le 20 janvier 2022 à 12h00, dix offres ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 21 janvier 2022, puis d'une analyse des offres par la commission d'appel d'offre. L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (50 %), la pertinence de la note méthodologique (35 %), la qualité et l'organisation de l'équipe directement affectée à la prestation (15 %).

Vu l'absence de Mme COURTIGNE, Maire de Dourdain, et dans un souci de transparence, les membres du bureau proposent au conseil municipal de reporter cette délibération à un autre conseil municipal à une date ultérieure.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **REPORTE** cette délibération à une date ultérieure

2022-012 – 7.10 – FINANCES – APPEL A PROJET « REVITALISATION CENTRE BOURG » DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE POUR LES TRAVAUX DE COMMERCES ET DE LOGEMENTS

Madame la deuxième Adjointe rappelle l'existence d'un soutien aux projets pour le développement de l'offre de logements et l'accès des services au public via le département d'Ille-et-Vilaine.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de Dourdain de développer l'offre de logements et l'amélioration de l'accès des services au public (commerces essentiels à la vie courante), et que notre projet : création logements/épicerie/réhabilitation boulangerie s'inscrit dans l'appel à projet du Département d'Ille-et-Vilaine « Dynamisation des centres bourgs »,

Madame la deuxième adjointe informe le Conseil Municipal qu'un courrier de demande anticipée auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine va être envoyé afin d'avoir l'autorisation de lancer un appel d'offres pour les prestations travaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide départementale au titre de l'appel à projets Dynamisation des centres-bourgs,
- **AUTORISE** Mme la Maire, à signer tous les actes afférents aux dits dossiers.

2022-013- 5.7 – INTERCOMMUNALITE – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA VOIRIE

Vu le code de la commande publique et plus particulièrement l'article L.2113-6 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2021 portant statuts de Liffré-Cormier communauté ;

Vu l'article 300-1 du code de l'urbanisme ;

❖ IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Liffré-Cormier Communauté propose de lancer un marché mutualisé de voirie auprès de ses communes membres.

Différentes prestations sont prévues :

- Travaux préparatoires
- Terrassements – Déblais – Remblais – Réglage de forme
- Démolition d'ouvrages de voirie
- Bordures – caniveaux – pavés – Dallage
- Assainissement et réseaux divers
- Rabotage de Chaussées – Grave bitume - Enrobés
- Enduit superficiel
- Travaux en régie
 - Mise à disposition de personnel avec plus-value pour travaux de nuit
 - Locations de matériel avec plus-value pour travaux de nuit
- Réalisation de signalétiques horizontales et/ou verticales liées aux travaux réalisés dans le cadre du marché de voirie et réseaux

Le marché aura une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Liffré-Cormier Communauté et ses communes membres ont recensé un certain nombre de besoins pour des travaux de voiries et réseaux. Elles ont convenu, dans une logique de mutualisation, de réaliser un marché commun et de recourir au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article L2113-6 et suivant du Code de la commande publique.

Toutefois pour ce qui concerne les travaux d'une certaine importance ou dont la nature et les conditions d'exécution présenteraient des caractères particuliers, les membres du groupement se réservent le droit de lancer une nouvelle consultation. De même, les communes se réservent la possibilité de réaliser des commandes de matériel de signalisation verticale en dehors du présent marché dans le cas où elles souhaitent réaliser la pose en régie.

La convention de groupement de commandes prévoira que pour ce marché Liffré-Cormier Communauté est désignée coordonnateur du groupement.

Pour une gestion efficace de la procédure de consultation des entreprises, il est convenu que le Coordonnateur signe au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement le marché avec le titulaire retenu sur la base des besoins exprimés par chaque membre.

De même, le Coordonnateur procédera à la notification de ce marché au nom et pour le compte des membres du groupement. En revanche, l'exécution du marché reviendra à chacune des communes membres du groupement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **NE VALIDE PAS** la convention de groupement de commandes « Voirie » proposée en annexe ni l'adhésion de Dourdain avec les autres communes de Liffré-Cormier communauté souhaitant y adhérer.

Fin de séance à 20h24.

Affiché en mairie le 14 février 2022.